



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2019

2

OBJET : EXERCICE 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

DELIBERATION APPROUVEE PAR	15 Voix pour	00 Voix contre	À l'unanimité
	00 Abstention(s)	01	Non participation au vote : le Président ne prend pas part au vote. Pouvoir à Monsieur MAZAGOL non appliqué pour cette délibération.

ANNEXES : deux balances du compte administratif 2018 - Maquette du budget

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt et un mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL 1^{er} Vice-Président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)
En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL POISSY
TRIEL SUR SEINE - VILLENNES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain	Mme LE BIHAN Florence
M. BERTAUX Jean-Jacques	Mme GAMRAOUI AMAR Kadija
M. BOUTOILLE Jean-François	Mme DAUVERGNE Muriel
M. BRENOT Jean-Luc	M. ABDELBAHRI Youssef
Mme DEBAISIEUX-DENE Héléne	M. MAROTTE Jean-Pierre
M. DEGAND Pierre-François	M. HARDOUIN Olivier
M. DEWASMES Eric	Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018
M. DUPON André	M. CHARNALLET Hervé
M. GOURVENEZ Jean-Yves	M. GUILLARD Didier
Mme KAUFFMANN Karine	M. JOURDAINNE Jean-Michel
M. LE BLOAS Aimé	M. DOUNIES Guy
M. MAZAGOL Alain	M. ANNE Jean-Claude
M. MONNIER Georges	Mme GRAPPE Claude
M. OLIVE Karl - excusé - pouvoir à M. MAZAGOL	M. ROGER Eric
M. PONS Michel	M. CHARLES Jean-Michel
M. SANTINI Jean-Luc	Mme AZZOUC Myriam

COMMUNES
AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DREGOURT Joël

14 titulaires et 1 suppléant présents en séance.

Monsieur Karl OLIVE Président excusé, pouvoir à Monsieur MAZAGOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur François ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- - - - -

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL DE MONSIEUR ALAIN MAZAGOL.

Comme chaque année, le comptable public et l'ordonnateur présentent la comptabilité du dernier exercice clôturé au 31 décembre.

Trois délibérations sont alors présentées au Comité syndical :

- Compte de gestion 2018 : document du comptable,
- **Compte administratif 2018 : document de l'ordonnateur,**
- Affectation des résultats de l'exercice 2018 : délibération du Comité.

L'arrêté des comptes du Syndicat est constitué par le vote du compte administratif par le comité syndical avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après production, par le comptable, du compte de gestion (article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales).

A – Dépenses en mouvements budgétaires

Les prévisions de dépenses (BP et DM) s'élevaient à **11 669 889,63 €** pour l'investissement et à **2 907 709,35 €** pour l'exploitation, soit un total général de **14 577 598,98 €**.

En investissement, les réalisations sont de **3 925 520,00 €**.

En exploitation les réalisations sont de **2 286 713,31 €**.

Le total des réalisations pour les dépenses est ainsi de **6 212 233,31 €**.

B – Recettes en mouvements budgétaires

Les prévisions de recettes (BP et DM) s'élevaient à **11 669 889,63 €** pour l'investissement et à **2 907 709,35 €** pour l'exploitation, soit un total général de **14 577 598,98 €**.

En investissement, les réalisations sont de **4 080 120,08 €** (**9 399 611,79 €** en intégrant le résultat antérieur reporté de 2017 de 5 319 491,71 €).

En exploitation, les réalisations sont de **3 082 182,74 €** (il n'y a pas de résultat antérieur reporté de 2017).

Le total des réalisations pour les recettes est ainsi de **7 162 302,82 €** (**12 481 794,53 €** en intégrant les résultats antérieurs reportés de 2017).

C - Résultats

Les résultats au compte administratif 2018 sont les suivants :

- Résultat de clôture : **6 269 561,22 €** (le résultat de clôture est un résultat excédentaire qui cumule le résultat de la section d'investissement pour 5 474 091,79 € et le résultat de la section d'exploitation pour 795 469,43 €).
- Reports : restes à réaliser (ou à payer) en dépenses : 561 713,27 €
- Reports : restes à recouvrer en recettes : 0,00 €
- **Résultat net** (résultat de clôture - reports) : **5 707 847,95 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 avril 2018 approuvant le budget pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité syndical du 26 septembre 2018 approuvant la décision modificative 1 du budget pour l'exercice 2018,

Vu la délibération du Comité syndical du 13 novembre 2018 approuvant la décision modificative 2 du budget pour l'exercice 2018,

Vu la délibération 1 du Comité syndical du 28 mars 2019 approuvant le compte de gestion 2018 présenté par le comptable public, Madame Erika GUILLEE,

Considérant que Monsieur Karl OLIVE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du Syndicat en poursuivant toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant que toutes les pièces relatives au budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ont été présentés au comptable, accompagnées des documents ci-après :

- état des dépenses d'investissement engagées non mandatées ;
- état des charges d'exploitation restant à mandater sur service fait antérieurement au 1^{er} janvier 2019,

Considérant que le compte de gestion 2018 est identique au compte administratif 2018,

LE COMITE,

Vu l'avis du Bureau réuni le 28 mars 2019,

Vu le rapport,

Vu le compte administratif 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de procéder au règlement définitif du budget de l'exercice 2018 et de fixer les résultats des différentes sections en mouvements budgétaires comme suit :

2018	Résultats n	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde
	Exploitation	2 286 713,31	3 082 182,74	795 469,43
	Investissement	3 925 520,00	4 080 120,08	154 600,08
	1 Total 1	6 212 233,31	7 162 302,82	950 069,51
2017	Résultats n-1 reportés			
	Exploitation	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	5 319 491,71	5 319 491,71
	2 Total 1+2	6 212 233,31	12 481 794,53	6 269 561,22
2018	Résultats cumulés			
	Exploitation	2 286 713,31	3 082 182,74	795 469,43
	Investissement	3 925 520,00	9 399 611,79	5 474 091,79
	3 Total 1+2+3	6 212 233,31	12 481 794,53	6 269 561,22
2018	Reports (restes à payer)			
	Investissement	561 713,27		- 561 713,27
	4 Total 1+2+3+4	6 773 946,58	12 481 794,53	5 707 847,95
2018	Résultat net			
	Exploitation	2 286 713,31	3 082 182,74	795 469,43
	Investissement	4 487 233,27	9 399 611,79	4 912 378,52
	Total	6 773 946,58	12 481 794,53	5 707 847,95

Article 2 : d'approuver le compte administratif 2018 conformément aux balances de vote annexées à la présente délibération.

Article 3 : de prendre acte de la transmission de la maquette budgétaire officielle du compte administratif pour l'exercice 2018 au contrôle de légalité.

Article 4 : de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE